

avril, sur le projet de résolution de l'honorable M. Rogers, qui est ainsi conçu :

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir les moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole et afin de pourvoir, à même les sommes affectées par le Parlement, aux versements qui peuvent être nécessaires pour toutes ou l'une quelconque des fins de la législation proposée.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté.)

L'hon. M. ROGERS demande alors à déposer le bill n° 105 aidant à remédier au chômage et à la crise agricole.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

### SUBSIDES

#### CRÉDITS DE LA DÉFENSE NATIONALE ET ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DE VICTORIA (C.-B.)—AMENDEMENT DE L'HONORABLE M. STIRLING À LA MOTION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. GROTE STIRLING: Avant que la Chambre se forme en comité, j'aurais certaines remarques à faire au sujet de l'attitude prise par le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie), lors de l'élection complémentaire de Victoria. Je voudrais d'abord exprimer mes regrets et ceux de mes collègues, de la Colombie-Britannique, à propos de la malencontreuse maladie de M. Robert Mayhew, le député élu. Je n'ai pas rencontré M. Mayhew au cours de la campagne électorale, mais j'ai été très frappé des témoignages de sympathie qu'il a recueillis de toutes parts, et nous espérons sincèrement que son rétablissement sera rapide et complet.

Ce que je veux relever dans la conduite du ministre, c'est l'exploitation qu'il a faite, dans l'intérêt de son parti, des déboursés effectués pour la défense du pays, surtout sur le littoral du Pacifique, ainsi que des déboursés qu'entraînera l'exécution du programme ministériel. La conclusion qui se dégagait nettement de son appel, c'est que les électeurs devaient réfléchir sérieusement, avant de voter contre le Gouvernement. Il y a eu cinq ministres de la Défense nationale, depuis que je suis membre de la Chambre. A ma connaissance, aucun de ses quatre prédécesseurs n'a jamais invoqué le budget de la défense nationale pour solliciter des votes, et il est déplorable qu'en cette circonstance le ministre ait établi pareil précédent. Sans ambages, le ministre a sollicité des votes en considération des deniers publics

affectés par le Gouvernement. A mon sens, par-dessus tout, il faut dégager la défense nationale de tout esprit de parti. Un élément considérable du public désire de plus en plus écarter les considérations politiques du budget des dépenses des divers ministères. A mon avis, la très grande majorité des gens considèrent que, lorsque nous discutons la défense nationale, on ne doit certes pas utiliser l'affectation des deniers publics pour le racolage des votes.

De plus, par suite de mes relations avec les trois divisions du service au cours de l'année où j'ai été ministre, je me suis convaincu par-dessus toutes choses que le personnel et les chefs de service tiennent aussi à ce que les questions de partis ne s'introduisent pas dans leur travail.

Le ministre a porté la parole le 18 novembre, dans un théâtre rempli d'auditeurs, à Victoria. Je suis arrivé dans cette ville le lendemain après-midi, et j'ai lu un compte rendu du discours du ministre dans les deux quotidiens de la ville. Un si grand nombre des commentaires du ministre ont été publiés entre guillemets qu'on a probablement communiqué un exposé aux journaux, au nom du ministre, et je ne pense pas que le ministre soit enclin à contester la véracité du compte rendu.

On a radiodiffusé les discours prononcés à la réunion et j'ai rencontré nombre de gens qui étaient à l'assemblée ou qui ont écouté le discours irradié. En substance, le compte rendu publié par le *Colonist*, de Victoria, est certes exact. Je donnerai maintenant lecture de l'extrait suivant du numéro du 19 novembre :

"Je n'ai jamais cherché à placer la question de la défense du Canada sur le terrain politique et je n'ai pas l'intention de le faire maintenant" a-t-il déclaré. "Mais je dois vous dire que la première semaine de mon entrée en fonction j'ai obtenu un rapport sur la situation des trois divisions du service—la marine, l'armée et l'aviation."

"J'ai constaté que le Canada manquait d'effectifs suffisants pour garantir la neutralité au cours d'une guerre à laquelle il ne tenait pas à prendre une part active. Les casernes, les chantiers de construction maritime et autres moyens dont dispose le service naval étaient démodés et insuffisants. L'entrepôt de la marine d'Esquimalt avait été condamné en 1905 et rien n'avait été fait à son sujet", poursuivit M. Mackenzie.

"Le Canada ne possédait aucun canon anti-aérien. La réserve de munitions pour l'artillerie de campagne ne suffisait qu'à un tir de moins de quatre-vingt-dix minutes. L'artillerie de campagne existante n'était pas aménagée pour la traction mécanique et sa portée était inférieure de trois à six mille verges à celle de l'artillerie étrangère. On limitait le tir des canons pour prolonger leur durée.

"Il n'existait pas de mécanisation convenable, pas de masques à gaz, pas de moyens suffisants